



CONSEIL MUNICIPAL
Procès verbal
Séance du Jeudi 5 décembre 2024

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max,
Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Procurations :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé,
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BLOT Dominique

Absent :

M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme TERRIER Sandra

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- désigne le cabinet d'architecture Arts et Fact pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation intérieure et extérieure de la mairie. Le montant des honoraires s'élève à 87 430 € HT, pour un coût total des travaux estimé à 750 000 € HT.
- approuve la convention avec la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges liée à la mise en place des équipements de PAV sur la commune, notamment des colonnes pour les fibres et des emballages en verre.

M. le Maire informe :

Dans le cadre du dossier « Villages d'Avenir », la commune a bénéficié d'un accompagnement gratuit avec une architecte paysagiste d'état pour évaluer les aménagements du centre-bourg et de l'ancien terrain de football.

Il est recommandé de solliciter le CAUE, une structure dédiée à l'aide gratuite aux collectivités, pour la rédaction du cahier des charges.

Concernant le débusage du Milleraie, la commune attend actuellement les recommandations émises par le Syndicat du Bassin de la Vouge.

Le Secrétaire de séance,
Mme TERRIER Sandra

Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT